

Courriel du président du conseil de quartier de Monbernier et ses coteaux aux membres du conseil de quartier. 1/2/2017

Bonjour à tous,

Certains d'entre vous ont probablement vu les nouveaux panneaux implantés depuis quelques jours sur le plateau (Montbernier/commune de Bourgoin-Jallieu, Montauban/ commune de Bourgoin-Jallieu, ...). N'ayant pas eu d'information préalable au sujet de l'implantation de ces panneaux, nous avons interrogé le service démocratie participative pour mieux comprendre cette signalisation :

Voici un résumé des informations que l'on nous a transmises :

« Les ST sont effectivement en train de renouveler les panneaux d'entrée / sortie d'agglomération... Ce projet fait suite à une démarche enclenchée début 2016 qui visait à se conformer également au projet du Règlement Local de Publicité (RLP).

Les panneaux actuellement en cours de pose ou de changement ne modifient pas le quotidien des riverains...

Vous trouverez sur l'arrêté ci-joint les panneaux et leurs mentions.

Pour étayer ...

- Définition d'une agglomération : *article R110-2 du code de la route* : « Le terme *agglomération désigne un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui la traverse ou qui la borde* ». Donc attention AGGLOMERATION ≠ COMMUNE.
- La signalisation pour une agglomération est donnée par l'Instruction Interministérielle pour la Sécurité Routière : Art 99-2 , qui entre autre, mentionne comment ça se passe pour les zones agglomérées ne sont pas dans la continuité immédiate de la commune- centre. A noter que cette réglementation permet à ces zones agglomérées de garder leur identité (Boussieu, Montbernier, La Grive...) et ne pas être noyé seulement dans le nom de la commune.

Bonne réception et bonne lecture,

Cordialement,

Patrice VESIN

